

Mars 2020,

M. Damien Pichereau interroge M. Le Ministre de l'Economie et des Finances sur une pratique qu'il a observée dans sa circonscription. Certains magasins de la grande distribution, qui jusqu'à la semaine dernière offraient la livraison des commandes, ne la proposent plus que comme une option payante, et ce, depuis le début de la période de confinement. Si cette pratique n'est pas illégale, on peut cependant s'interroger sur l'éthique de cette pratique, qui semble relever du même opportunisme que celui qui a poussé certains distributeurs à augmenter considérablement le prix des gels hydroalcooliques. Considérant que les prestations de livraison sont également un bon moyen de freiner la propagation du virus, il souhaiterait savoir si un encadrement de cette pratique est envisagé, tout du moins le temps de la crise sanitaire que nous traversons.